

# Transmission et régularité

*“Allâh ne modifie rien en un peuple (qawm <sup>1</sup>)  
avant que celui-ci ne change ce qui est en lui”  
Coran, XIII, 11.*

A propos de l'adaptation des formes rituelles utilisées au sein d'une organisation initiatique régulière, René Guénon précise qu'elle est, dans une certaine mesure, possible :

*“lors même qu'il s'agit d'une organisation authentiquement initiatique, ses membres n'ont pas le pouvoir d'en changer les formes à leur gré ou de les altérer dans ce qu'elles ont d'essentiel; cela n'exclut pas certaines possibilités d'adaptation aux circonstances, qui d'ailleurs s'imposent aux individus bien plutôt qu'elles ne dérivent de leur volonté, mais qui, en tout cas, sont limitées par la condition de ne pas porter atteinte aux moyens par lesquels sont assurés la conservation et la transmission de l'influence spirituelle dont l'organisation considérée est dépositaire ; si cette condition n'était pas observée, il en résulterait une véritable rupture avec la tradition, qui ferait perdre à cette organisation sa “régularité”.<sup>2</sup>”*

Ce passage évoque plusieurs aspects des questions relatives à l'adaptation et au maintien des fonctions essentielles d'une organisation initiatique.

\*

Il nous semble tout d'abord intéressant de remarquer que, tout en ayant validé la possibilité de procéder à une part d'adaptation des formes rituelles employées, René Guénon élimine la possibilité de leur changement radical en ce qu'elles ont d'essentiel. Or, cette restriction, dans le cadre particulier d'une organisation initiatique islamique à l'intérieur duquel nous plaçons la présente étude, nous semble pouvoir apparaître comme une étonnante réserve si l'on considère qu'elle puisse aussi

---

<sup>1</sup> Ce terme est utilisé dans la littérature du *Tasawwuf* pour désigner le “peuple” des initiés. Le changement de l'état d'une organisation initiatique, dans ses différents aspects, est conditionné par le préalable “changement de mentalité” de ses membres ; cette notion n'est donc pas étrangère aux lecteurs de René Guénon.

<sup>2</sup> *Aperçus sur l'Initiation, chap. V, p. 41.*

s'appliquer, parmi ses membres, à celui qui est un représentant autorisé (*moqaddem*) de l'organisation en question. Il est en effet traditionnellement établi et reconnu qu'un *moqaddem* a, de par son statut même, la possibilité pleine de développer l'ensemble des fonctions d'un Maître spirituel lorsqu'il prend la direction indépendante d'une branche de l'organisation initiatique à laquelle il appartient. On pourrait donc penser que l'étendue de ce statut lui permette d'intervenir aussi sur les éléments rituels qui constituent un support important du travail initiatique.

De prime abord, et aux vues de ces dernières considérations, la remarque de René Guénon sur la manière de conduire l'adaptation des rites alors employés apparaîtrait ainsi en effet, comme une relative restriction de l'ensemble des possibilités qui définit l'étendue de l'indépendance d'un tel *moqaddem* dans le domaine initiatique <sup>3</sup>. En réalité, elle indique plutôt que, particulièrement dans le domaine rituel, cette indépendance ne peut en aucun cas être considérée comme totale, le *moqaddem* en question restant toujours nécessairement lié, par la " chaîne " initiatique (*silsilah*), et par delà cette indépendance statutaire, au " Maître fondateur " <sup>4</sup> de l'organisation initiatique (*tarîqah*). Cette restriction apparaît alors comme le reflet nécessaire, pour un représentant autorisé d'une *silsilah* régulière, d'une possibilité fonctionnelle qui, parce qu'elle semble être ainsi une prérogative exclusive du Maître fondateur, lui échappe.

On peut avoir recours à une image pour représenter la situation statutaire du *moqaddem* en question par rapport au Maître fondateur de sa *tarîqah*. L'ensemble des fonctions dont dispose ce *moqaddem* peut-être ainsi représenté positivement par la surface pleine d'un disque géométrique horizontal. On peut figurer de même le lien fonctionnel reliant ce disque au Maître fondateur par un cylindre vertical médian dont la surface de la section horizontale représente l'ensemble des possibilités fonctionnelles propres au Maître fondateur.

Cette image, fait apparaître que le passage par lequel s'effectue l'apport des possibilités rituelles les plus essentielles au sein de l'organisation initiatique considérée se fait par ce qui apparaît être, relativement au disque plein, un vide médian dont l'étendue exprime alors strictement l'ensemble des possibilités

---

<sup>3</sup> Il s'agit ici bien entendu de considérations concernant des aspects fonctionnels qu'il convient donc de nettement différencier d'avec des considérations personnelles.

A propos de " lien " et de " dépendance ", on se souvient de ce que disait René Guénon de la " chaîne " initiatique : " *L'initiation doit précisément mener à la conscience pleinement réalisée du " Soi ", ce qui ne saurait évidemment être le fait ni d'enfants en tutelle ni d'automates psychiques ; la " chaîne " initiatique n'est pas faite pour lier l'être, mais au contraire pour lui fournir un appui lui permettant de s'élever indéfiniment et de dépasser ses propres limitations ...* " (*Initiation et Réalisation spirituelle, Initiation et " passivité " , p. 231*). Il concevait donc le lien initiatique comme éminemment positif et nécessaire.

<sup>4</sup> Cette expression, que nous serons amenés à utiliser souvent et qui constitue un des axes principaux de notre étude, est une traduction de celle qui est employée par René Guénon dans *Initiation et Réalisation spirituelle, Sur le rôle du Guru, p. 189, note 1* : " la *barakah* du *Sheikh* fondateur de la *tarîqah* ".

échappant au *moqaddem*<sup>5</sup>. Ce ‘vide fonctionnel’ peut ainsi être considéré précisément comme la marque, au sein du domaine vaste des possibilités fonctionnelles qui est pourtant celui de chaque dirigeant de branche indépendante, de la seule autorité que celui-ci doit nécessairement reconnaître, celle qu’il doit à celui qui est toujours en définitive l’ “ *expression d’un aspect divin* ”, du “ *principe spirituel dont l’organisation initiatique procède et qu’elle est destinée à manifester en quelque sorte dans notre monde* ”<sup>6</sup> et qui est, précisément, le Maître fondateur de la voie initiatique considérée<sup>7</sup>.

Inversement, un *moqaddem*, même dans le cas où il devient régulièrement, par sa prise d’indépendance, *sheikh* à part entière d’une branche d’une voie spirituelle définie (*tarîqah*)<sup>8</sup>, n’ayant pas dans le cas habituel et ainsi que nous venons de le voir, la possibilité statutaire de modifier régulièrement, en ce qu’ils ont d’essentiel, les rites de la *tarîqah* à laquelle il appartient, ne pourrait pas, sous ce rapport, être régulièrement assimilé à son tour à un Maître fondateur, la qualité même de ‘fondateur’ pouvant finalement être définie, à partir des informations mêmes données par René Guénon, comme l’aptitude statutaire à instituer les rites spécifiques de la

---

<sup>5</sup> Ces possibilités échappent bien entendu *a fortiori* aussi aux autres membres de l’organisation considérée, ceux-ci n’ayant fait l’objet d’aucune sorte d’investiture fonctionnelle (d’ailleurs toujours nominative et donc personnelle) comparable à celle de leur *moqaddem*.

<sup>6</sup> *Initiation et Réalisation spirituelle, Travail initiatique collectif*, pp. 186 et 185.

<sup>7</sup> La distinction entre l’origine du tronc d’un arbre (voie initiatique spécifique) et l’origine d’une branche du même arbre (branche indépendante au sein de cette voie) nous semble bonne à rappeler même si elle s’impose d’elle-même aux esprits lucides. Notons pourtant que si une branche peut être, sous le rapport exclusif de son développement particulier, relativement indépendante par rapport au tronc, elle ne peut en réalité, en considération de ce qui la vivifie et qui la relie au tronc, jamais l’être entièrement sans perdre sa vitalité. Ainsi la revendication d’une indépendance radicale qui serait menée en ce sens par les membres d’une branche, même régulière à l’origine, d’une *tarîqah* lui vaudrait certainement ce qui arrive à toute branche quand elle est privée (ou se prive elle-même) de sa sève. Cette revendication constituerait alors effectivement, ainsi que nous le verrons plus en détails par la suite, une réelle malhonnêteté intellectuelle et la marque véritable d’une dégénérescence qui tendrait à confondre le *sheikh* fondateur d’une branche (même indépendante) de la *tarîqah* avec le *sheikh* fondateur de la *tarîqah* elle-même.

<sup>8</sup> Cette situation était très précisément celle du cas fonctionnel de F. Schuon - Paix à son âme - (nous n’évoquons nullement ici des éléments personnels), lorsqu’après avoir été nommé régulièrement *moqaddem*, il prenait plus tard son indépendance vis-à-vis de Mostaganem. Certains avis contraires formulés à ce sujet (même avec la meilleure des intentions fraternelle et traditionnelle) ne peuvent faire opposition aux garanties données alors par René Guénon lui-même puis, plus tard aussi (fin 1950), par Michel Valsân, dans une situation comparable et avec la même garantie, pour établir la stricte régularité de cette possibilité. (Cf. notamment la citation, donnée par Laurant dans son livre “ *Le sens caché dans l’œuvre de René Guénon* ”, d’une lettre du 12 novembre 1950 de R. Guénon à F.G. Galvao : “ *Quant à la Tarîqah, on a vu dernièrement la constitution à Paris d’une nouvelle branche indépendante ...* ”) On peut d’ailleurs remarquer que, depuis que les organisations initiatiques existent en tant que telles en Islam, tant de branches indépendantes n’auraient pu valablement se constituer si une telle possibilité n’avait effectivement existé.

tarîqah éponyme ou plus précisément, l'aptitude à être le support du dépôt d'un élément rituel spécifique émanant de l'Autorité spirituelle suprême. Il est logique de penser que ce *moqaddem* ne pourrait être donc proprement qualifié de 'fondateur' que dans le cas où la manifestation d'un " Mandat du Ciel " à son égard s'accompagnerait des signes et des marques indubitables d'une investiture spécifique que sont les formes rituelles caractéristiques d'une voie spirituelle nouvelle <sup>9</sup>.

On peut voir ainsi s'exprimer la différence entre le caractère personnel que revêt la prise d'indépendance, même régulière, d'un *moqaddem* lors de la formation d'une branche indépendante (et dont on comprend sans peine que l'attitude individualiste de dirigeants contemporains n'est, tout compte fait, qu'une bien triste perversion) et le caractère nécessairement impersonnel, parce que supra-humain, de l'investiture qui caractérise toujours la fondation d'une voie initiatique nouvelle dans l'hagiographie musulmane.

Pour revenir à la représentation donnée plus haut, l'établissement d'un *moqaddem* en tant que Maître fondateur reviendrait à compléter le disque qui, rappelons-le, représente l'ensemble des possibilités fonctionnelles du *moqaddem*, par l'obturation de son vide médian, c'est-à-dire à attribuer au *moqaddem* en question des possibilités que son statut ne lui permettait pas initialement de développer. Cette modification statutaire réalise alors, pour celui qui en est le support, le maximum de ce qui peut être assumé fonctionnellement par un être au sein d'une organisation initiatique.

Deux situations, diamétralement opposées, peuvent alors être envisagées. Si en effet le *moqaddem* devient réellement un *sheikh* fondateur, c'est-à-dire qu'il est investi par une autorité spirituelle nécessairement supérieure à lui de cette fonction et des moyens qui lui sont afférents (notamment, dans le domaine rituel, par la formulation d'éléments traditionnels donnant sa spécificité à la voie nouvelle), l'obturation décrite constitue donc évidemment, par l'apport des possibilités qu'elle représente, un enrichissement véritable et une garantie de régularité optimale pour tout ce qui viendra par la suite <sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Par exemple telle prière reçue par le Sheikh Tidjani (fondateur de la *tarîqah tidjaniyah*) ou telle oraison reçue par le Sheikh Shadhilî (fondateur de la *shâdhiliyah*), émanant toutes deux du Prophète par inspiration directe, et qui sont techniquement particulières à chacune des deux Voies. A propos de l'origine des rites, voir notamment *Aperçus sur l'Initiation, De la régularité initiatique, p.42 et De la transmission initiatique, p.57.*

<sup>10</sup> Nous sommes obligés d'insister sur le fait que l'autorité en question est logiquement et " nécessairement supérieure à lui " pour montrer du doigt les 'contorsions mentales' (qui sont en réalité de pures contradictions logiques) auxquelles sont obligés d'avoir recours certains partisans de l'hagiographie dorée qui vont jusqu'à affirmer que Tel *moqaddem*, devenu régulièrement dirigeant d'une branche indépendante, aurait pu établir pour lui-même le statut de Maître fondateur d'une voie initiatique en se reconnaissant simplement à lui-même l'autorité nécessaire : étrange exemple d' " auto-investiture " et curieuse conception, en quelque sorte " réflexive ", pour employer une terminologie mathématique, de la nécessaire hiérarchie initiatique (*cf. Aperçus sur l'Initiation, ch. XLIV*) ! Ne doit-on pas voir plutôt dans ces imputations excessives l'expression d'une trop

A l'inverse, on voit, en suivant la comparaison, que le processus qui conduit à l'assimilation excessive, par des membres d'une organisation initiatique, même régulière à l'origine, de leur maître spirituel (quelle que soit la qualité de celui-ci) à un maître fondateur, correspond d'ailleurs à une perte de conscience du lien de dépendance qu'ont les membres en question vis-à-vis du Maître fondateur réel puisqu'elle revient à ne pas tenir compte des prérogatives qui sont celles de celui-ci ; l'obturation décrite réalisera alors effectivement l'aspect négatif d'une réelle fermeture au domaine considéré, ou, pour reprendre le terme même employé par René Guénon, d'une rupture.

La restriction de perspective (ou d' " horizon intellectuel " et, donc de qualification) que cette perte de conscience représente pouvant s'appliquer aussi, par un processus identique, au lien existant entre l'organisation considérée et le Centre spirituel dont elle dépend nécessairement par sa *silsilah* <sup>11</sup>, serait-il, dans ces conditions, étonnant de voir finalement s'accompagner ce que nous appellerons cette " tendance à la rupture " du retrait de la possibilité même d'accomplir régulièrement la fonction essentielle de transmission initiatique dont l'organisation avait été initialement investie par le Centre en question <sup>12</sup> ?

\*

René Guénon, lorsqu'il envisage le rattachement initiatique, le fait exclusivement par rapport à une organisation régulière et non pas envers un Maître spirituel <sup>13</sup> ; dans sa manière d'exposer les rapports d'un être à son *Guru*, il privilégie ainsi assez systématiquement (à la manière de Sri Ramâna Maharshi) l'aspect impersonnel à l'aspect personnel. Dans une telle perspective, la considération de la régularité d'une organisation initiatique semble donc, en définitive, devoir être envisagée comme le préalable nécessaire à toute démarche dont elle pourrait faire

---

habituelle tendance consistant à se croire sans cesse l'objet d'une élection divine particulière au nom de laquelle on se permet effrontément les plus grossières dérogations ?

<sup>11</sup> C'est-à-dire, en considération des termes d'une note ci-dessus, aux liens d'une branche avec les racines par l'intermédiaire du tronc. Voir à ce sujet *Symboles fondamentaux de la Science sacrée, Les " racines des plantes "*.

<sup>12</sup> C'est-à-dire précisément la possibilité pour une branche de transmettre la sève qui lui provient des racines par le tronc ; on se souvient l'insistance de René Guénon à établir le caractère réversible de l'attribution de fonctions initiatiques (*Cf. Aperçus sur l'Initiation, notamment : De la hiérarchie initiatique, fin du chapitre*), à la différence de l'initiation qui est conférée de manière ineffaçable.

<sup>13</sup> Voir notamment *Aperçus sur l'Initiation, De la régularité initiatique, p. 35*, les premiers mots. Nous espérons avoir l'occasion de pouvoir exposer quelques réflexions sur la spécificité de l'enseignement de René Guénon sur ces points techniques ainsi que sur d'autres, de même nature, telle que l'affirmation de la non-nécessité du *Guru* formel par exemple.

l'objet, indépendamment de considérations personnelles (touchant à la succession par exemple).

Par ailleurs, au sein d'une organisation initiatique régulièrement constituée, l'aspect du contenu de la transmission relatif à l'enseignement traditionnel, est quant à lui, considéré aussi par René Guénon, dans son aspect initiatique, comme secondaire par rapport à la transmission de l'influence spirituelle et qualifié même d'“*aide extérieure apportée au travail intérieur de réalisation*”<sup>14</sup>. Ainsi, certains développements “doctrinaux” qui seraient parfois présentés de manière à prétendre à une fonction d'enseignement initiatique, ne doivent pas faire oublier que c'est la fonction de transmission de l'influence spirituelle, ainsi que les conditions dans laquelle elle s'exprime, qui apparaît être définie invariablement par René Guénon comme étant la fonction première d'une organisation initiatique régulière<sup>15</sup>. On peut donc penser, notamment en considération des critères évoqués par René Guénon dans le passage qui nous intéresse (et certains avis commencent à se faire l'écho de cet avis), qu'un manque de régularité qui affecterait ainsi la fonction de transmission, à cause des erreurs de perspective qu'il implique foncièrement chez ceux qui apparaissent, sous un quelconque rapport, comme dirigeants d'une telle organisation (qu'ils ne qualifient plus eux-mêmes d'ailleurs, assez significativement, que du terme de “groupe”) ne manquerait pas de trouver une certaine correspondance dans leurs interprétations (que nous distinguons bien de l'exposition pure) de données doctrinales ; personne, au sein d'une organisation régulière, ne devrait donc finalement pouvoir accepter qu'une activité dans ce domaine, même exacerbée et placée sous les références les meilleures, puisse aucunement palier un défaut réel de régularité fonctionnelle dans le domaine de la transmission de l'influence spirituelle.

Dans ces conditions, laissons donc à ces dirigeants porter l'entière responsabilité des solutions qu'ils proposent<sup>16</sup> face aux impératifs qui découlent des demandes de rattachement qui peuvent malgré tout leur être faites, les solutions en question présentant souvent davantage la marque d'arrangements combinatoires douteux que celle des dispositions traditionnelles incontestables, pour nous adresser aux bonnes volontés qui cherchent, dans ce qui peut souvent leur apparaître un véritable imbroglio, des critères applicables à leur recherche de Vérité, ces critères ayant été exposés par René Guénon, principalement dans les *Aperçus sur l'Initiation*

---

<sup>14</sup> *Aperçus sur l'Initiation, Initiation effective et initiation virtuelle, p.199.*

<sup>15</sup> *Aperçus sur l'Initiation, Initiation effective et initiation virtuelle, p.199.*

<sup>16</sup> Nous pourrions dire aussi “des solutions qu'ils ne proposent pas”, l'attitude du “rien à offrir” étant souvent considérée comme une marque d'élitisme puriste par ceux qui préfèrent refuser de recourir aux dispositions traditionnelles régulières qui leurs sont parfois pourtant proposées pour palier à leur manque de possibilités régulières dans ce domaine mais qui, à leurs yeux, auraient le terrible inconvénient, s'ils les acceptaient, de leur faire perdre leur sacro-sainte indépendance ...

et dans *Initiation et Réalisation spirituelle* (qui peut être considéré comme un ‘appendice’ posthume au premier).

Rappelons par exemple, que la régularité d’une organisation initiatique se traduisant toujours, quel que soit le moyen par lequel elle a valablement acquis cette qualité, par un rattachement à un centre spirituel <sup>17</sup>, il suffirait donc, sur un plan pratique, de simplement s’enquérir auprès de l’organisation à laquelle on envisage d’être intégré soi-même (ou même dans laquelle on se trouve ou on pense se trouver, parfois depuis fort longtemps) de la réalité du rattachement en question pour se faire une idée assez précise de la conscience qu’a (ou n’a pas) l’organisation de ces questions ainsi que de la qualité même de sa régularité. L’expérience montre que les questions les meilleures sont souvent les plus simples ; elles appellent souvent des réponses qui le sont tout autant, la complexité des situations tenant davantage aux particularités typologiques du milieu qu’au domaine dans lequel elles s’exercent <sup>18</sup>.

Nous voudrions insister tout particulièrement sur le fait que la régularité d’une organisation initiatique, alors même qu’elle est pourtant bien réelle et constatée, n’apparaît pas ici comme définitivement acquise, puisqu’elle dépend notamment de l’aptitude à pouvoir assurer activement la fonction essentielle et première de transmission. Les considérations d’ordre impersonnel et statutaire étant

---

<sup>17</sup> “ ... ce qu’il est essentiel de retenir, c’est que, même s’il arrive qu’un individu apparemment isolé parvienne à une initiation réelle, cette initiation ne pourra jamais être spontanée qu’en apparence, et que, en fait, elle impliquera toujours le rattachement, par un moyen quelconque, à un centre existant effectivement (...); en dehors d’un tel rattachement, il ne saurait en aucun cas être question d’initiation.”

Et aussi : “ là où la “ régularité ” fait défaut, c’est-à-dire là où il n’y a pas de rattachement à un centre traditionnel orthodoxe, on n’a plus affaire à la véritable initiation, et ce n’est qu’abusivement que ce mot pourra être encore employé en pareil cas. ” (*Aperçus sur l’Initiation, Des centres initiatiques, respectivement pp.69-70 et p.71.*)

On comprendrait donc mal que des membres d’une organisation, qui connaîtraient ces notions pour les avoir apprises par la lecture de l’œuvre de René Guénon, persistent dans la fréquentation d’un centre spirituel dont ils affirmeraient, par ailleurs et pour des raisons dont ils porteraient nécessairement la responsabilité, que la transmission initiatique y est éteinte. Mais cela serait-il plus étonnant que de voir un dirigeant d’organisation initiatique proposer aux membres de celle-ci un rattachement sans être en mesure de pouvoir indiquer précisément la nature de son propre rattachement “ à un centre existant effectivement ” ni d’identifier le centre en question ? Il est parfois, pour une organisation initiatique, des situations, dont la résolution du caractère paradoxal et incertain ne peut se faire par des aménagements individuels et dont la seule issue est à rechercher dans la reconnaissance du lien de dépendance nécessaire que toute organisation initiatique doit au “ *principe spirituel dont elle procède et qu’elle est destinée à manifester en quelque sorte dans notre monde* ” (*Initiation et Réalisation spirituelle, chap. XXIII, p.185*).

<sup>18</sup> “ Il est des choses sur lesquelles on est obligé de revenir presque constamment, tellement la plupart de nos contemporains, du moins en Occident, semblent éprouver de difficulté à les comprendre ; et bien souvent, ces choses sont de celles qui, en même temps qu’elles sont en quelque sorte à la base de tout ce qui se rapporte, soit au point de vue traditionnel en général, soit plus spécialement au point de vue ésotérique et initiatique, sont d’un ordre qui devrait normalement être regardé comme plutôt élémentaire. ” (*Aperçus sur l’Initiation, A propos du rattachement initiatique.*)

nécessairement premières en ce domaine, il ne suffit donc pas, en particulier, de se targuer d'être ou d'avoir été le disciple de tel Maître, même éminent et respecté, pour compenser d'éventuelles lacunes affectant la possibilité régulière de transmission. Là encore une réponse devrait pouvoir être produite assez facilement sans nécessiter l'usage d'écrans de fumée pseudo-doctrinaux.

Pour en terminer ici avec ce dernier aspect, constatons d'ailleurs que les critères utilisés par René Guénon lui-même dans toutes ces considérations, et particulièrement quand il envisage la possibilité, pourtant extrême sous sa plume, d'une "véritable rupture avec la tradition", sont qualifiés par lui de "techniques" et n'appartiennent en aucune manière au domaine doctrinal : c'est dire le soin qu'il prenait à insister, auprès d'esprits dont il connaissait les tendances intellectualistes, au respect de critères qui apparaissent parfois extérieurs et relativement négligeables mais dont il rappelait pourtant le caractère "fondamental"<sup>19</sup> ; c'est rappeler aussi l'importance que doivent prendre de telles considérations techniques au sein d'une organisation initiatique qui veut rester vivante.

Remarquons enfin que la transmission du dépôt initiatique réalise, par son aspect actif, la fonction essentielle d'une organisation initiatique régulière, alors que la fonction de conservation du dépôt (*amânah*), relativement passive par rapport à la première, même si elle la conditionne complètement (puisqu'il n'est pas possible de transmettre ce que l'on ne détient pas), apparaît statutairement secondaire : la détention d'un dépôt (initiastique ou non) n'est en effet jamais une fin en soi (on parlerait alors plutôt de 'rétention', ou de 'thésaurisation'), mais puise toute sa noblesse et sa légitimité dans la possibilité de pouvoir être rendu dans son intégralité à qui de droit.

Or on sait que le développement, dans une organisation initiatique, d'une perspective passive (conservation des formes rituelles par leur continuation quasi-superstitieuse dans certains cas) aux dépens d'une perspective active (absence de transmission, refus de possibilités offertes, attentisme messianique) doit toujours être considéré comme un signe évident de dégénérescence et amener une attitude de vigilance, si ce n'est de méfiance<sup>20</sup>. Ainsi une organisation initiatique, même régulière à l'origine, qui fixerait sa fierté dans le fait de détenir un certain 'dépôt'

---

<sup>19</sup> " *L'initiation, en effet, n'est pas comme les réalisations mystiques, quelque chose qui tombe d'au-delà des nuages, si l'on peut dire, sans qu'on sache comment ni pourquoi ; elle repose au contraire sur des lois scientifiques (sic) positives (sic) et sur des règles techniques (sic) rigoureuses ; on ne saurait trop insister là-dessus (sic), chaque fois que l'occasion s'en présente, pour écarter toute possibilité de malentendu sur sa véritable nature* ". (*Aperçus sur l'Initiation, Des rites initiatiques, p.111*).

Et aussi : " ...  *dans tout ce qui se rapporte à l'initiation, il n'y a en réalité rien de vague ni de nébuleux (sic), mais au contraire des choses très précises et très "positives" (sic)*  " (*Aperçus sur l'Initiation*).

Sur l'aspect "fondamental" des aspects proprement "techniques", cf. *Initiation et Réalisation spirituelle, A propos du rattachement initiatique, p.47*.

<sup>20</sup> Cf. *Aperçus sur l'Initiation*.



(dont des précisions tenant à sa nature exacte, si elles étaient exposées et comparées à celles données depuis longtemps par René Guénon, éviteraient peut être bon nombre d'illusions et de déconvenues...) mais qui, se voyant privée accidentellement (ou se priverait volontairement) des moyens réguliers permettant de le transmettre, ne se mettrait pas en quête des moyens en question, représenterait ainsi un cas de figure fort dommageable sous le rapport précis des critères de régularité traditionnelle exposés ici par René Guénon.

\*

On voit que la recherche de la définition de l'identité du Maître fondateur est d'une importance technique considérable, puisqu'elle semble être en rapports étroits avec le maintien de la régularité de l'organisation considérée et qu'elle puisse même conditionner, dans une certaine mesure, l'efficacité du travail qui devrait pouvoir être normalement envisagé au sein de celle-ci. Nous voulons faire référence ici aux perspectives relatives aux possibilités de participation de l'influence spirituelle du Maître fondateur, "*inspirant et guidant*" le Travail initiatique collectif d'une organisation initiatique privée de Maître effectif formel <sup>21</sup>.

L'étude de ces considérations, évoquées par René Guénon il y a un demi-siècle, étant d'une importance initiatique certaine (notamment par le rappel du caractère réel de l'initiation virtuelle et les possibilités de passage à l'initiation effective) et présentant des applications cycliques d'une vivante actualité (par la mise en parallèle du processus de descente de l'influence spirituelle du Maître fondateur avec l'eschatologie de la fin du cycle actuel), nous nous proposons d'en réserver un développement ultérieur si l'occasion nous en était offerte.

\*

---

<sup>21</sup> *Initiation et Réalisation spirituelle, Travail initiatique collectif, p.186.*